

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 44

Artikel: L'aventurier Besse
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler,

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 30 octobre 1915 : L'aventurier Besse (V. F.). — La fenna à Bézon (Mare à Louis). — « La guerre sacrée » (H.-F. Amiel). — Oh ! noble simplicité. — Maitre et valet (Furetière). — Cancer et goulou (V. R.). — Nos petits défauts. — Bonaparte en Suisse ou une halte du grand homme, à Villeneuve, par J. J. Porchat (A suive).

L'AVENTURIER BESSE

LE 20 octobre 1673, David d'Aubonne, revenant de La Côte, s'en allait à son château de Morges, quand, non loin de St-Prex, il rejoignit un bonhomme qui semblait venir de loin. Questionné sur ses affaires, ce voyageur n'en fit mystère aucun. Il se nommait François Girod, de la paroisse de Montreux, venait de Gex et se rendait à Lausanne, où l'attendait, le soir même, chez le sieur Dunoyer, un certain Maurice Besse, à la fois maquinon et racoleur. Racoleur aussi ? David d'Aubonne en voulut savoir plus long, et Girod le satisfit entièrement. Maurice Besse, lui dit-il, est le fils de braves paysans de Sainte-Croix, établis à Sergey, paroisse de Valleyres-sous-Rances. Aventuriers comme tant de Vaudois de ce temps-là, il avait pris du service dans les armées françaises, était devenu l'enseigne de la compagnie Hermann, à Lille, avait quitté finalement ce corps pour se rendre à Soleure, séduit par les offres avantageuses d'officiers en garnison dans cette ville. Dès lors, tout en se donnant l'air de trafiquer de chevaux, il vendait des recrues à la France¹.

LL. EE. de Berne punissaient sévèrement ce genre de métier. Aussi David d'Aubonne sempressa-t-il de signaler Besse au bailli de Lausanne, le colonel Weiss, qui était en même temps commandant des troupes du Pays de Vaud.

Le dimanche 26 octobre, Maurice Besse se trouvait à Lausanne. Il revenait de St-Maurice, où disait-il, il était allé à la foire pour acheter des chevaux. A onze heures du soir, après avoir bu « passé trois pots de vin avec Dunoyer » et soupié là-dessus, « il demanda à l'hôtesse de lui faire son compte, disant qu'il voulait partir à la minuit, quoi que son cheval boîtât et que la nuit fût tout à fait obscure ». Mais, au même moment, il tomba dans les mains des gens envoyés à sa poursuite par le bailli Weiss. Celui-ci narre ainsi cette arrestation, dans le mémoire qu'il adresse à LL. EE. :

... Luy ayant envoyé un officier pour le demander de nostre part ; sur ce il prit ses deux pistolets en ses mains et en sortant du logis fist mine de les vouloir lascher contre ceux qui l'accompagnoint, mais l'un desdits compagnions les luy osta d'entre mains, et le conduisirent jusques auprès du chasteau, là où il se pensa sauver d'entre leurs mains, mais en fuyant il rencontra une pièce de bois là auprès, qui le fist tomber et mist sur ce la main à l'épée ; mais il fust rattrapé et saisi jusques au lendemain qu'on l'examina. Lequel sur ce qu'on luy

demandea, s'il n'estoit pas vray qu'il estoit venu pour faire une recrue et s'il n'en avait pas désia fait cy-devant, et pourquoi il estoit venu au pays et quelle route il avoit tenu, il auroit fortement nié d'avoit jamais fait aucune recrue dans le pays...

Maurice Besse mentait effrontément. L'enquête démontra qu'il s'était livré au racolage en divers lieux, notamment à Gex, à Sainte-Croix, à Vuilebœuf. En une fois il avait amené à son capitaine Hermann 28 ou 29 recrues. Et c'était par-dessus le marché un siège faussaire. Comme il voyageait constamment, on lui confiait quantité de messages, sans se douter qu'il en prenait connaissance et en changeait le contenu lorsqu'il pensait en tirer quelque avantage. Un jour, un de ses frères d'armes de la compagnie Hermann, nommé Favre, du bâtiage d'Yverdon, le chargea de porter à ses trois enfants restés au Pays de Vaud, une lettre par laquelle il leur mandait de faire bon ménage et de rebâtrir une maison qu'il venait d'acheter. Besse, refaisant la missive, écrivit aux enfants d'avoir à rejoindre leur père ; et comme un sieur Jenner, l'ayant pris sur le fait, lui demanda pourquoi il ouvriraient ainsi les lettres, il répondit : « Je serois bien fô de les porter sans savoir ce qu'elles contiennent ! »

Besse savait que son compte devant la justice de Berne était bon. S'il échappait à la peine capitale, il pouvait s'attendre au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Rien d'étonnant qu'il ne songeât qu'à s'évader, et il y réussit, quelques semaines après son arrestation, en se dévalant dans le large canal des latrines de sa geôle. Voici comment le bailli conte la chose :

... Ledit Besse a levé un bout d'aix du plancher dessous, par lequel il s'est dérobé en bas avec un linceul qu'il avoit attaché au bout d'un baston de la longueur d'environ ¾ d'aulne pour souslénir ledit linceul, et estant ainsi dérobé en bas, est sorti de ce lieu par où les immondices de certaines commodités (soubz correction) passoient. Et sorti par la porte qu'il a sans doute trouvée ouverte, quoy qu'il y eut un verrou pour la fermer. Et de là monté en haut par les degrés iusques à la trappe qu'il y a dans l'asile qu'on entre dans le Chasteau et la ouverte à force avec les reins, puisqu'il y avoit une cheville de bois que l'on tenoit à l'ordinaire pour la fermer, qu'à cest effet on mettoit dans un fer qu'il y a, à moins qu'on ne l'aye ostée le soir, au moyen de quoy estant sorti à la grande cour dudit Chasteau il se seroit dévalé embas la muraille auprès de la fontaine vers le sommer Haus (?) avec une corde de paille qu'il avoit sans doute faite dans la prison, selon que tout cela est évidemment apparu ledit mattin... 1^{er} décembre 1673.

Dès lors, on perd la trace de Maurice Besse. C'était un habile coquin. V. F.

A l'examen. — Pourriez-vous me citer un cap ? demande un expert à un élève.

L'élève reste ahuri. — Retirez-vous, fait l'expert, vous n'avez pas de cap à citer.

Voyons, applaudissez !

LA FENNA A BÉZON

LE 10 rido affére po lè fenne quand l'ant dâi z'hommo que bâivant trau et faut pas être mau l'ebahia que dâi iâdzo séant grindze. Quand on vâi rarrevâ clliâu corps avoué dâi fédérale dau tonnerro, on pau pas de moins de bramâ : dai biberon dinse que trabetsant, que rotant, que ronnant, que ronflant, que teimpétant, n'est rein tant ragoteint. Démandâ pâ à la fenna à Bézon.

Bézon l'êtai z'u à la faire d'Ouron po veindre dâi petit caïent que sa gouda lâi avâi fê : trâi petit portset et duve caïette. L'a bo et bin veindu et bin conteint que l'a ètâ. Mâ l'êtai dza à boun' hâore et, ma fâi ! la faliu alla bâire on verro, pu d'autrâi, pu dai demi, tant que lo poûro Bézon s'ê trovâ sou à fère dein s'ê tsaussé. L'ê rarrevâ à l'ottô avoué sa bombardâie. Quemet a-te pu betâ l'égâ à l'étrâbliio ? N'ein s'ê rein, d'aille vo s'êde que lâi a on bon Dieu po lè soûlon. La fenna, la Méry, l'a bin laissâ fêre tot solet : regrettâve pas on hommo dinse. Por quant à Bézon, l'êtai tellameint sou que s'ê trompâ de porta et, na pas eintrâ dein son pâilo, va-te pas s'ê reduire vê sa gouda dein l'étrâbliio ài caïon. L'êtai tant su d'itre tsi lî, que doûte s'ê solâ que met dein l'audzo, trê s'ê tsausson, s'ê z'haillon, s'ê tsausse, bete tot clli fricot su lo caïon que l'êtai bin cutsi tranquillameint, s'êtai dê coûte ein pantet et coumeince à ronflâi à fêre sière lè relozdo.

Lo leindèman matin, la trouë, que n'avâi rein de tota la nê, s'ê met à ronnâ on bocon. Prau su que lè z'haillon à Bézon lâi gravâvant. Stisse s'ê reveille à maïti, et, quand l'ouï rognâssi, se revire de l'autre côté, lè jet adf clliou et ie fâ, çâ s'ê crâia vê sa fenna :

— Mâ, mâ, Méry, i-to grindze que te dépuste tant ?

Duve z'hâore aprî, quand la Méry l'ê vegniâte por bailli à medzi à son caïon et que l'a trovâ clliâu representachon, ein a risu po coumeinci. Ein aprî ein a z'u tant dêlao et l'ein a ètâ tant dzalaudza que desâi ài dzein :

— Pu pas revère ma trouë du que l'a fê la gagui avoué mon hommo !

MARC A LOUIS.

Les aristos ! — Un paysan, en conversation, l'autre jour, avec un de ses voisins, criait à tue-tête contre les aristocrates.

— Mâ qu'ête don que stan z'aristocra que te fon tan bramâ.

— Commein, te ne le sâ pas ? Le lo djjudjo dê pé, lo menistrê, lè municipô, lè créanciers, ti stiau que ne volian pas no laissi fêr à noutra titâ !

On demande ! — Un de nos journaux contenait l'autre jour l'annonce que voici :

« On demande pour l'hôtel de... à "", deux filles à deux langues, dont l'une ayant déjà servi »

¹ M. F. Raoul Campiche a publié sur ce personnage, dans *Soldats suisses au service étranger* (A. Jullien, librairie-éditeur, Genève), une intéressante étude, à laquelle nous avons puisé abondamment.